

Châtillon, le 8 octobre 2025

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE  
Jeudi 2 octobre 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DEUX OCTOBRE À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil quartier Centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 12 et en présence du public, à la salle communale de la Folie DESMARES, sous la co-présidence de M. MOUTON Christophe, Adjoint, désigné par Madame la Maire et M. BRISARD Patrick, co-président élu par ses pairs, à la suite de la convocation qui leur a été adressée **le 18 septembre 2025**.

**Présents :**

M. MOUTON Christophe, co-président, Adjoint de Madame la Maire de la commune de Châtillon (92320) démocratie locale, laïcité et valeurs républicaines, anciens combattants et cérémonies patriotiques,

M. BRISARD Patrick, co-président,

Mme BASSAHON Christine, M. BRIDET Guy, Mme DELATTRE Thérèse, Mme FELLOUS Déborah, Mme GAY-PERRET Clémence, M. GIANNANDREA Julien, M. HAUBERT Jean-Luc, M. JOURDAN Jean-Luc, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme SAGE Julie.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

M. HANAFI Akram, directeur des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire  
Représentant de la Police Municipale.

**Absentes excusées :** Mme LION Julie, Mme SIMON Jeannette.

**Absente :** Mme ORVILLE Camille

## **Déroulé de la séance**

- 1) Accueil des conseillers et du public
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025
- 3) Point sur le projet de piste cyclable sur la rue Perrotin
- 4) Point sur les travaux de la Ludomédiathèque
- 5) Point sur le questionnaire auprès des usagers du marché
- 6) Fusion des lignes de bus 388 et 188 : quelles conséquences pour les Châtillonnais ?
- 7) Point Police municipale :
  - Vélos dans les rues étroites : ex rue Gambetta, rue de Fontenay... que faire pour éviter les accidents vitesse, contresens
  - Non-respect des piétons rue de Bagneux et Gabriel Péri, qu'en est-il de la vidéoprotection et de la verbalisation ?
- 8) Zone des Arues : prochaines étapes à court et moyen termes, où en est-on du projet de lycée ?
- 9) Temps d'échanges avec les conseillers : points divers et questions en cours
- 10) Temps d'échanges avec le public
- 11) Bilan des activités 2024 du conseil de quartier
- 12) Date du prochain conseil de quartier et information sur les modalités de cette dernière séance du mandat.

**M. MOUTON annonce le déroulement de la séance en présentant l'ordre du jour.**

### **1- Accueil des conseillers et du public**

M. MOUTON réalise rapidement un tour de table afin que les conseillers de quartier se présentent ainsi que M. Julien PFEIFFER'OVA, directeur de cabinet de Madame la Maire, M. Akram HANAFI, directeur des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative avec lequel, M. Christophe MOUTON travaille en étroite collaboration.

M. MOUTON, conformément au règlement intérieur, fait un rappel des règles de bonne conduite des réunions : pour des débats de qualité, les conseillers de quartier sont respectueux les uns des autres, s'expriment sincèrement et en toute neutralité. Ils recherchent l'intérêt général en participant activement à ces réunions.

Il remercie :

- les conseillers de quartier de faire vivre cette initiative
- le public, les Châtillonnais qui se sont rendus disponibles ce soir
- les agents des différents services qui permettent le bon déroulement de ces séances.

### **2- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025**

Prise de parole de M. MOUTON qui ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025, diffusé par courriel aux conseillers de quartier et mis en ligne sur le site de la ville.

L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

Le procès-verbal est signé par les co-Présidents.

### **3- Point sur le projet de piste cyclable sur la rue Perrotin**

M. PFEIFFER'OVA explique que le projet de RER vélo de la région Ile-de-France est de réaliser des itinéraires cyclables sur l'ensemble de la région qui ne s'arrête donc pas à la frontière des villes.

Un de ces RER vélo est prévu sur la D63 : il viendrait de Fontenay, passerait par le rond-point (enfin aménagé par le département) et poursuivrait par la rue Perrotin puis l'avenue de la République, allant jusqu'à Montrouge en passant sous le tunnel du métro.

Aujourd'hui, ce projet avance plutôt bien malgré quelques difficultés à Fontenay-aux-Roses.

Le département des Hauts-de-Seine est le maître d'œuvre.

L'objectif est de lancer les premiers aménagements d'ici la fin de l'année 2026, en commençant par le secteur du métro du Grand Paris. Ces aménagements s'étendront ensuite progressivement aux autres tronçons.

À ce stade, aucun calendrier précis n'a encore été établi.

Le projet prévoit la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur l'ensemble de l'axe. L'enjeu pour la municipalité est de proposer un itinéraire sécurisé et rapide pour les cyclistes, afin de réduire leur présence sur la coulée verte. L'idée est de redonner à cette dernière sa vocation première : un espace de promenade et de détente dédié en priorité aux piétons.

La municipalité communiquera sur le sujet dès que le département apportera des éléments, probablement après les élections municipales.

M. PFEIFFER' OVA indique qu'un aménagement important est prévu sur le pôle gare du métro Châtillon-Montrouge.

Un conseiller de quartier ne visualise pas bien où se situera cette piste cyclable par rapport à la coulée verte.

- M. PFEIFFER' OVA explique que la rue Perrotin se situe le long d'Orange Garden, de la coulée verte et de la SNCF.

Un conseiller de quartier demande si la piste sera également bidirectionnelle sous le tunnel puisque pour le moment elle n'est que dans un sens.

- M. PFEIFFER' OVA indique que la circulation automobile restera en sens unique dans le sens Châtillon-Montrouge sauf pour les bus et la piste cyclable sera bidirectionnelle. Sur la partie gauche, il y aura un grand trottoir pour les piétons.

Un conseiller de quartier demande si un sens de circulation rue Perrotin sera supprimé pour les voitures en raison de la piste cyclable bidirectionnelle.

- M. PFEIFFER' OVA indique que cette possibilité est envisagée. Cela permettrait de limiter les entrées sur le rond-point au niveau d'Orange Garden et de revoir les rythmes de feux tricolores.
- Le département étudie la possibilité de tester le rond-point en clignotant orange la nuit et en dehors des heures de pointe afin d'éviter les phénomènes d'accélération des véhicules.  
Il souligne qu'aux heures de pointe le rond-point ne permet pas d'absorber la circulation.

Un conseiller de quartier souhaite savoir si le rond-point sera végétalisé.

- M. PFEIFFER' OVA indique que la municipalité finira certainement par végétaliser le rond-point même si cela a été demandé au département.

Un conseiller de quartier indique que, lorsqu'on arrive de Bagneux, la sculpture est masquée par les panneaux en entrée de ville qui se trouve dans l'axe de la sculpture, ainsi que le lampadaire.

De plus, depuis la mise en sens unique de la rue de Bagneux, les panneaux indiquant le centre-ville sont toujours présents.

- M. PFEIFFER' OVA note qu'il faut effectivement les enlever.

#### **4- Point sur les travaux de la Ludomédiathèque**

M. MOUTON donne la parole à M. PFEIFFER'OVA concernant les travaux de la ludomédiathèque.

M. PFEIFFER'OVA indique que d'importants retards ont été causés par un diagnostic amiante initial inexact. En effet, au moment de la démolition, il est apparu que la quantité d'amiante présente sur le site était bien supérieure à ce qui avait été estimée. Cette situation n'avait pas été anticipée, car le premier diagnostic s'était révélé très rassurant, ce qui explique l'absence de marge prévue dans le planning initial.

Cependant, le planning est pour le moment tenu avec une fin des travaux et un déménagement, fixés en décembre 2025, et une ouverture début janvier 2026 à l'issue des vacances scolaires.

M. PFEIFFER'OVA informe que l'entreprise a déjà été soumises à des pénalités lorsque les lumières restent allumées la nuit puisque ce point est prévu dans le marché public.

Il en est de même lorsque des camions bloquent la circulation et l'accès au parking dans la rue Lasègue.

Une conseillère de quartier souligne que le courrier reçu de la part de la municipalité concernant les nuisances sonores des travaux de la ludomédiathèque a été très apprécié.

M. PFEIFFER'OVA précise que la copropriété de la médiathèque a eu beaucoup de patience car les travaux ont entraîné beaucoup de résonnance dans l'immeuble.

Un conseiller de quartier demande si la porte située à côté de la pharmacie sera une porte d'entrée de la nouvelle ludomédiathèque.

- M. PFEIFFER'OVA explique qu'il s'agit de l'ancienne porte d'entrée du trésor public. Celle-ci sera fermée, il n'y aura plus d'accès par ce côté. L'escalier est condamné et sera enlevé, cela permettra de réaliser un petit local pour la mairie.

#### **5- Point sur le questionnaire auprès des usagers du marché**

Les conseillers de quartier sont unanimes sur les prix trop onéreux des produits du marché.

- M. PFEIFFER'OVA indique que cela a déjà été souligné auprès des commerçants du marché. Cependant, ces derniers sont libres de pratiquer les tarifications qu'ils souhaitent.
- La municipalité a réalisé des petites études des prix pratiqués au marché et il s'est avéré qu'un même commerçant va indiquer, sur un même produit, des prix plus élevés à Châtillon par rapport à une autre ville voisine.

Il est difficile de comprendre la raison de ces différences de prix hormis le pouvoir d'achat des habitants de Châtillon.

Un questionnaire va être mis en place sur le sujet des tarifs élevés au marché afin de pouvoir indiquer aux commerçants, de manière objective, le ressenti des clients châtillonnais.

Une personne indique que le fait d'appliquer des tarifs trop élevés entraîne beaucoup de gaspillage des invendus de nourriture notamment.

- M. MOUTON souligne que ce sujet mérite d'être approfondi, en particulier la question du gaspillage lié au fait que certaines marchandises ne trouvent pas preneur. Cet aspect représente un enjeu important à prendre en compte.

Il précise qu'il se renseignera si l'implémentation du questionnaire est déjà effectuée ou pas.

Une conseillère de quartier demande si les finitions et les reprises vont être réalisées au niveau de la rue Gabriel Péri ?

- M. PFEIFFER'OVA explique que c'est en cours avec l'installation d'arceaux à vélos, de panneaux pour annoncer les passages piétons, des dalles cassées vont être refaites.

## 6- Fusion des lignes de bus 388 et 188 : quelles conséquences pour les Châtillonnais ?

M. MOUTON propose de reprendre le point sur la fusion des lignes des bus 388 et 188 dont la municipalité a été informée au début de l'été, au mois de juillet.

Il s'agit d'un sujet pour les conseillers de quartier, puisqu'il avait été annoncé en plus de la fusion, que le parcours allait évoluer. La question se posait des conséquences pour la ville, mais également au-delà.

M. PFEIFFER'OVA indique qu'en réalité sur Châtillon il n'y a pas beaucoup de changements. Les arrêts restent inchangés. Toutefois, la principale difficulté rencontrée par les usagers concerne le secteur de Bagneux. En effet, pour ceux qui utilisaient cette correspondance, il était particulièrement pratique de rejoindre rapidement la station Lucie AUBRAC de la ligne 4, connue pour sa rapidité et son efficacité dans la traversée de Paris. Cette option pouvait souvent être préférée à la ligne 13.

Un vœu a été présenté en conseil municipal et adopté à l'unanimité. À la suite de cela, un courrier a été adressé à Valérie Pécresse, présidente d'Île-de-France Mobilités.

En réalité il existe assez peu de leviers, la municipalité n'a pas beaucoup de choix.

L'information que la municipalité a reçue cette semaine (à prendre avec prudence en attendant une confirmation officielle) indique que le projet serait au minimum reporté d'un an, et ne verrait donc pas le jour avant 2027.

La municipalité a demandé une confirmation écrite à Île-de-France Mobilités pour pouvoir communiquer cette information aux Châtillonnais.

Île-de-France Mobilités considère que, selon les résultats de leurs études, cela correspond aux besoins des usagers à Bagneux.

Ils estiment que l'arrivée d'une nouvelle ligne entraîne, par effet ricochet, la nécessité de fusionner les lignes 188 et 388 en une seule, la 288. Par ailleurs, ils évoquent un manque de budget pour maintenir l'ensemble du dispositif actuel. C'est la réponse donnée à la municipalité. Toutefois, la mise en œuvre de cette fusion serait reportée d'au moins un an, afin de permettre une meilleure explication et une réévaluation du projet. Ce délai d'un an ne coïncide pas avec l'ouverture de la ligne 15, et il ne s'agit pas d'un lien direct : cette décision est liée à d'autres considérations.

## 7- Point Police municipale :

- **Vélos dans les rues étroites : ex rue Gambetta, rue de Fontenay... que faire pour éviter les accidents, vitesse, contresens**

M. MOUTON indique que des questions plus spécialement liées à la sécurité routière, ont été évoquées. En effet, il y a beaucoup de rues étroites dans le centre-ville et la réglementation routière permet aux vélos de monter à contresens. Il est évoqué la dangerosité de certaines de ces situations.

Le responsable des équipes de soirée de la police municipale se présente et indique qu'il travaille avec ses équipes sur divers sujets équivalents sur l'ensemble de la commune.

Il s'agit notamment du partage de la voie publique entre les piétons, les cyclistes, les utilisateurs d'engins motorisés et les véhicules tels que les scooters et les voitures.

Un projet de prévention est en cours pour chiffrer les infractions commises par les utilisateurs de vélos ou de véhicules à moteur. Cela peut être des scooters comme par exemple dans la rue Gabriel Péri fortement impactée par ce type de véhicules. Le but est de chiffrer toutes les infractions en lien avec le code de la route.

Sur la rue Gabriel Péri, la police municipale réalise actuellement de la répression puisque la phase de prévention a déjà été réalisée.

La phase de prévention concernera maintenant principalement la rue de la Mairie et la rue de la Gare. Des actions de sensibilisation y seront menées, notamment par la distribution de flyers. Des relevés chiffrés seront effectués concernant le port d'oreillettes et l'usage du téléphone en circulation.

La question de la vitesse ne sera pas nécessairement prioritaire à ce stade. En effet, bien que des verbalisations puissent théoriquement avoir lieu au-delà de 20 km/h, se pose la question de la

cohérence : est-il pertinent de sanctionner un cycliste circulant à 25 km/h, alors qu'un automobiliste à la même vitesse ne le serait pas forcément ? Dans ce type de cas, des rappels à l'ordre seront privilégiés.

Par la suite, une campagne de répression pourra être envisagée, sous réserve de l'autorisation des autorités territoriales compétentes pour sa mise en œuvre. Cela pourrait être mis en œuvre à partir du mois d'octobre pour le quartier du centre-ville.

Actuellement il s'agit d'une phase de prévention de la vitesse sur la rue Gabriel Péri. Des problématiques sur la vitesse ont déjà été remontées depuis l'ouverture de la rue.

Un conseiller de quartier souligne que la seule façon de limiter la vitesse des vélos surtout lorsque la rue est étroite est d'installer un panneau « interdit aux vélos ».

- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale explique que pour cela il est nécessaire de réaliser des constats. En effet, avant de déterminer qu'une rue est trop étroite, il faut un chiffre de fréquentation, des constatations. Il donne l'exemple d'un sens interdit : la police municipale ne peut instaurer un sens interdit dans un sens plutôt que dans l'autre qu'après avoir réalisé un rapport chiffré déterminant le sens le plus approprié à la situation de la rue. De même, pour déterminer que la circulation des vélos devra se faire dans un sens plutôt que dans un autre, il faudra un constat chiffré.

Un conseiller de quartier indique que s'il n'y a qu'un ou deux vélos de temps en temps, comme dans la rue Gambetta par exemple, il n'y aura pas de raison de mettre un panneau pour les vélos.

- M. PFEIFFER'OVA explique que cela n'a pas de sens d'emprunter la rue Gambetta à vélo, il est plus judicieux de passer par la rue de la mairie même si ce n'est pas interdit de passer par la rue Gambetta.

Un conseiller de quartier indique qu'un problème similaire est observé dans la rue de Fontenay, où la présence de nombreuses chicanes complique la cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes. Il est donc proposé d'étudier la possibilité de matérialiser au sol un passage dédié aux vélos, afin de sécuriser leur circulation et de limiter les risques d'accidents.

À défaut, il suggère qu'une réflexion soit menée sur l'interdiction de cette rue aux vélos, ceux-ci étant perçus comme une gêne pour les voitures en raison de l'étroitesse créée par les chicanes.

- M. PFEIFFER'OVA souligne que des vélos sont déjà matérialisés sur le sol mais ils sont espacés de 20 mètres. Interdire n'a pas de sens si le but est que les gens se déplacent de plus en plus à vélo.
- Il rappelle qu'en zone 20, les vélos sont prioritaires sur les voitures, c'est le code de la route.
- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale que dans une zone 20, également appelée « zone de rencontre », les piétons et les cyclistes sont prioritaires sur les véhicules motorisés. C'est une règle fondamentale du Code de la route. Par ailleurs, en cas de croisement, le véhicule qui monte est prioritaire. Ainsi, une voiture descendant la rue de la Mairie doit impérativement céder le passage à un vélo qui monte. En refusant de le faire, le conducteur est en infraction. Il souligne donc l'importance de bien connaître et respecter ces règles, qui s'appliquent également aux cyclistes.

Une conseillère de quartier indique que pour les sorties de parking, il y a un manque de visibilité des vélos qui arrivent, puisque pour leur sécurité ils roulent sur leur droite. Elle demande quelle solution serait possible pour sécuriser les sorties de parking d'immeubles.

- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale explique que la contre-allée de l'avenue de Verdun est plus problématique parce qu'elle est plus fréquentée. La police municipale a effectué des chiffrages. Étant donné qu'il s'agit d'une zone de passage fréquentée majoritairement par des personnes non résidentes à Châtillon, il n'est pas pertinent de miser sur une démarche éducative. Dans cette rue, la police municipale applique donc une politique de répression. Il souligne par ailleurs qu'il est très difficile d'éduquer les usagers dans ce contexte. Une piste cyclable protégée, conçue spécifiquement pour les cyclistes, existe à proximité. Toutefois, si certains choisissent malgré tout de circuler sur la chaussée, c'est alors le Code de la route qui s'applique strictement.

- Il indique qu'il faudrait chiffrer la fréquentation des vélos sur l'ensemble de la commune. Que ce soit la rue de la mairie, la rue Gambetta, la rue de Fontenay, ..., la police municipale doit établir un constat. Il s'agit d'une problématique générale à tous les conseils de quartier et par extension dans toutes les communes.
- Il insiste sur le fait qu'en zone 20 avec le piéton, le vélo et la voiture sur le panneau, la voiture n'est pas prioritaire sur le vélo et le piéton.
- M. PFEIFFER'OVA explique que dans un délai d'un mois environ, une entreprise devrait livrer des grands totems, justement pour annoncer la zone 20 avec piéton, cycliste, voiture sur l'ensemble du quartier centre-ville. Cela concerne la rue de la mairie, la rue de Fontenay, l'entrée de la rue Gabriel Péri en haut, l'entrée de la rue Gabriel Péri en bas, l'entrée de la rue Jean-Pierre Timbaud, soit à toutes les entrées du centre-ville. Ces totems rappelleront les règles d'ordre de priorité dans les zones 20.
- Cette zone de rencontre est affectée à la circulation de tous : piétons, cyclistes, voitures... Les piétons peuvent utiliser pleinement tout l'espace (sans s'arrêter sur la voie de circulation), y compris en dehors des trottoirs et passages piétons. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h et les cyclistes peuvent rouler dans les deux sens. Ces panneaux à visée pédagogiques doivent être installés prochainement. Un jeu de couleurs, vert pour les piétons (le piéton est prioritaire sur tous les véhicules ainsi que sur les cyclistes), orange pour les cyclistes (le cycliste laisse la priorité aux piétons, il circule dans les deux sens et respecte toutes les règles du code de la route) et rouge pour les voitures (les véhicules laissent la priorité aux piétons et aux cyclistes, ils roulent à moins de 20 km/h), rappelle visuellement la hiérarchie des priorités des usagers de la route dans cette zone particulièrement fréquentée par les enfants et les familles.
- Il indique que ce système de totems est très utilisé en province. C'est un outil de pédagogie pour aider à comprendre qu'on est en zone 20.
- M. PFEIFFER'OVA pense qu'il serait intéressant de travailler avec Vallée Sud Grand Paris sur certains endroits pour éventuellement remettre des bandes cyclables.
- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale dit qu'il est possible d'envisager les choses après avoir effectué des constats. L'étude est nécessaire afin d'optimiser la solution apportée. Il souligne qu'il n'est pas possible d'imposer aux gens de venir avec des moyens de locomotion à mobilité douce et d'interdire les voitures. Cette problématique est particulièrement rencontrée aux abords des écoles où encore de nombreux parents déposent leurs enfants en voiture alors qu'ils habitent à deux minutes à pied.

Un conseiller de quartier indique qu'à 18 heures, la barrière de la rue Gambetta n'est pas toujours fermée à l'heure. Cela pose des problèmes de sécurité puisque les enfants sortent souvent en courant.

- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale précise avoir échangé sur ce sujet avec une personne récemment nommée par le prestataire, afin de lui expliquer le fonctionnement et les enjeux liés à cette rue. Cette personne va être attitrée sur ce point-école. De plus, des équipes vérifieront que les barrières soient bien fermées, verrouillées. Ce problème a été pris en compte dans toutes les missions et toutes les demandes faites à la police municipale. Des agents de surveillance de la voie publique viendront renforcer la surveillance puisqu'une autre problématique est apparue : en effet, les enfants ne comprennent pas qu'à 8h30 la barrière est fermée et qu'à 11h30 elle soit ouverte. Cela entraîne des problèmes de sécurité surtout pour les plus jeunes.

Un conseiller de quartier souligne le manque de cohérence de la signalisation. La rue de Fontenay est en zone 20 mais en remontant la rue Gambetta, il y a des panneaux zone 30 :

- M. PFEIFFER'OVA explique que toutes les entrées seront en zone 20, il n'y aura plus de zone 30. Tout le quartier du centre-ville sera en zone 20 : rue de la mairie, rue de Fontenay, haut de la rue Gabriel Péri, bas de la rue Gabriel Péri, rue Lasègue. Toutes les entrées du quartier seront en zone 20 avec la présence de totems.
- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale explique qu'un arrêté municipal sera pris, les services de la police municipale en prendront acte et iront vérifier la cohérence.
- Il indique que lors de l'expérimentation du sens unique de la rue Lasègue, la police municipale a réalisé un rapport dans lequel était préconisé l'enlèvement de certains panneaux qui n'étaient pas

clairs pour les usagers. L'important est vraiment de réaliser en amont, des constats. La police municipale est en lien avec Vallée Sud Grand Paris afin d'harmoniser et d'optimiser les aménagements. Il souligne qu'effectivement cela prend du temps de choisir les bons emplacements pour l'installation des totems, la bonne communication et que tout cela soit lisible et visible par les usagers.

- **Non-respect des piétons rue de Bagneux et Gabriel Péri, qu'en est-il de la vidéoprotection et de la verbalisation ?**

M. MOUTON reprend la parole pour évoquer une question sur la verbalisation grâce à la vidéoprotection ou par les présences sur sites de la police municipale, par rapport à la vitesse des véhicules. Il souligne que la première préoccupation concerne les incivilités envers les piétons. Il demande si la police municipale a réalisé des actions récemment sur la rue de Bagneux et rue Gabriel Péri.

- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale explique que pour la rue de Bagneux, il y a toujours la vidéoverbalisation pour les personnes qui ne respectent pas le panneau stop. La police municipale a observé des traversées inopinées des piétons ne surveillant pas l'arrivée d'une voiture ou d'un bus qui descend. Il est prévu de réaliser des actions de prévention et après de répression sur l'ensemble de la ville. En effet, il existe des problématiques avec les piétons, dans le secteur du métro, sur l'avenue de Verdun. Il s'agit du « vivre ensemble » et il est impossible d'éduquer les gens. Il informe que la police municipale réalise des actions de prévention auprès des enfants. Un chargé de prévention effectue les permis piétons auprès des écoles afin que les enfants en parlent aux parents et que les informations circulent.

Une personne du public souligne l'importance de la sécurité. Cependant, en ce qui concerne le panneau stop menant à la rue Mozart, il a été sanctionné pour non-respect de celui-ci un soir à 23h30. Depuis, ayant déménagé, il n'a pas reçu l'amende de 135€ qu'il devait régler. Récemment, il a découvert qu'une saisie de 375€ avait été effectuée sur son compte bancaire. Il exprime son mécontentement face à cette situation.

- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale explique que la police prend toujours l'adresse figurant sur la carte grise et l'agent ne pouvait pas savoir que l'adresse allait changer. Il comprend le mécontentement de cette personne et lui explique qu'elle aurait pu venir au poste de police pour contester. De plus, au niveau de l'horaire, 23h30, ce n'est pas anodin puisque c'est un horaire où il s'est passé des faits délictueux dans la commune, surtout dans ce quartier. La police municipale est là pour de la visibilité. Il faut savoir que la délinquance passe obligatoirement par la route.
- Il explique qu'il s'agit d'une amende électronique, il n'y a plus de format papier. Les amendes sont toutes centralisées, numérisées à Rennes. Il est possible de contester une amende et de contester une majoration en bas à droite du document à l'officier du Ministère public. Il faut alors lui expliquer la situation et demander une indulgence. Il est également possible de saisir le service de police concerné par l'amende. Le poste de police municipale est accessible et il est possible de venir expliquer la situation sur place.
- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale souligne qu'avec la vidéoverbalisation, la police municipale n'est pas obligée d'arrêter le véhicule. Si la plaque d'immatriculation du véhicule ressort sur la vidéo, la verbalisation est possible à distance. Concernant la vidéoverbalisation, une communication a été réalisée dans le journal de la ville sur son emploi et son utilisation.
- M. PFEIFFER'OVA indique que d'une manière générale, la police municipale effectue des contrôles à des endroits où des infractions sont constatées, ou lorsque des actions de type cambriolage sont signalées. Dans ces situations-là, la police municipale fait de la présence sur site. Il explique que la municipalité reçoit des courriers et des appels pour des signalements de non-respect du code de la route à certains endroits de manière récurrente. Par conséquent, la police municipale vient aussi faire ses contrôles pour répondre aux signalements des habitants sur des endroits estimés dangereux.

M.MOUTON reprend la parole concernant la rue Gabriel Péri et ses aménagements. Il s'avère qu'il y a des zones pavées et que les automobilistes ne les ont pas détectées comme étant des zones pour les piétons. Par exemple, en face de la boulangerie ou en face de la Maison des séniors.

M. PFEIFFER'OVA explique que les gens n'ont pas identifié que la rue Gabriel Péri est une zone 20. En théorie, en zone 20, il n'y a pas de passage piéton. Cependant, pour être pragmatique, sur un axe comme la rue Gabriel Péri, s'il n'y a pas de passage piétons, les gens vont être perdus, ils ne vont pas comprendre. En raison des aménagements arborés et de la présence des places de stationnement, il faut laisser un passage aux piétons et ils sont invités à passer à des endroits matérialisés notamment dans le bas de la rue et au milieu. Le reste de la rue est pavé. Les voitures sont censées respecter la règle de la zone 20. Il va y avoir des panneaux annonçant la succession de 3 passages piétons à la suite pour renforcer la signalétique.

Des conseillers de quartier suggèrent de renforcer les éclairages de la rue Gabriel Péri. Il existe des éclairages bleus avec des LED que certaines communes utilisent.

- La problématique des éclairages est qu'il ne faut pas gêner les riverains.
- L'éclairage nécessite une étude pour prendre en compte toutes les contraintes.

M. MOUTON informe qu'il y a eu une visite de la commission d'accessibilité du territoire Vallée Sud Grand Paris sur la rue Gabriel Péri en présence d'associations de personnes en situation de handicap moteur et de handicap visuel.

Vallée Sud Grand Paris va revenir vers la commune de Châtillon pour faire des propositions : certaines zones disposent de potelets munis d'un haut blanc ainsi que de petites bosses métalliques au sol, destinées à guider les personnes malvoyantes. Cependant, les bandes contrastantes qui facilitent leur repérage n'ont pas été prévues. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, les voitures ne s'arrêtent pas pour laisser passer les piétons, ce qui rend ce cheminement particulièrement dangereux pour les personnes malvoyantes. Vallée Sud Grand Paris fera des propositions pour pallier ces problématiques.

M. PFEIFFER'OVA signale que le projet d'installation de six caméras a été voté au conseil municipal de septembre : il y en aura 2 au milieu (au niveau du marché) et deux à chaque entrée de la rue (au niveau de la médiathèque et du restaurant Le Castellio).

Un conseiller de quartier demande si la rue Jean-Pierre Timbaud et la rue de Fontenay ont vocation à être des zones de rencontre et de partage. Il pense qu'elles sont plus destinées à être des zones 30.

- M. PFEIFFER'OVA explique que le choix de mettre tout le quartier en zone 20 a été fait pour garantir une cohérence et une simplicité. Tous les aménagements réalisés dans le futur iront dans le sens d'une zone 20. Cela concerne notamment la rue de Fontenay qui va subir d'importants travaux l'année prochaine pour refaire la canalisation d'eau à haute pression du SEDIF.

M. MOUTON demande si d'autres questions sont destinées à la police municipale.

Un conseiller de quartier demande, en cas de contestation d'une amende de vidéoverbalisation, combien de temps sont conservées les enregistrements, et s'il y a un moyen de revoir l'enregistrement.

- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale explique que les vidéos sont conservées 15 jours. Lorsqu'une infraction est contestée cela peut être sur une erreur d'adressage de rue, un numéro, l'heure, etc. La contestation de la vidéo vient de l'usager. L'officier du Ministère public ne va pas forcément regarder la vidéo au moment où l'infraction a eu lieu car c'est à l'usager d'appuyer ses preuves. Il est aussi possible de demander une simple indulgence.
- Par exemple, la vidéoverbalisation peut entraîner une perte de points. Il est possible de reconnaître l'infraction et demander une indulgence. L'infraction est alors requalifiée, c'est l'officier du Ministère public qui peut accéder à cette demande.

Un conseiller de quartier demande s'il est possible de revoir la vidéo suite à une infraction afin de vérifier s'il y a un défaut d'appréciation de la faute.

- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale souligne que le contrevenant n'a jamais accès à la vidéo.
- il existe deux infractions concernant le panneau stop : le non-respect et le franchissement. Le non-respect est lorsque le véhicule glisse, le franchissement correspond au passage d'une vitesse à vive allure et que le véhicule ne s'arrête pas.
- Lorsqu'il y a contestation, il faut expliquer que le véhicule n'a pas franchi d'un coup et à vive allure et qu'il a marqué un arrêt.
- Normalement, pour que l'arrêt soit bien marqué, il est nécessaire de regarder à gauche et à droite.

Une conseillère de quartier signale qu'au parc Henri Matisse à partir de 16h30, de nombreux enfants d'environ 10 ans font des tours de trottinette électrique à vive allure au risque de percuter un enfant plus jeune. Les parents de ces enfants en trottinette ne sont souvent pas présents. Une prévention peut-elle être mise en place auprès de ces enfants ?

- Le responsable des équipes de soirée de la police municipale rappelle que les trottinettes sont interdites dans les parcs. Un arrêté municipal sert de règlement. La police municipale va réaliser une action de prévention.
- Il précise qu'il ne faut pas attendre une séance de conseil de quartier pour signaler ce type d'évènements. Il faut téléphoner à la police municipale via l'application, par téléphone au 01 47 46 00 00, ou par un mail aux services de la mairie qui transmettent à la police municipale. Il explique que les agents de surveillance de la voie publique assurent la surveillance des parcs en effectuant des rondes régulières. Ils prendront en compte ce signalement pour mener des actions de prévention et tenter d'inculquer aux enfants certaines valeurs liées au « vivre ensemble ». Il regrette toutefois que les trottinettes électriques soient en vente libre dans le commerce. Il rappelle que les enfants de 10 à 12 ans sont des mineurs, et que leur usage de la trottinette électrique dans un parc constitue une infraction. Cela peut entraîner une convocation devant une commission de rappel à l'ordre, qui se tient en mairie.

M. MOUTON conclut avec un message d'encouragement. Lorsqu'il est observé quelque chose qui ne paraît pas normal, il n'y a absolument pas de frein à se donner, la police municipale est là pour justement accompagner les usagers et prendre la décision d'intervenir ou pas.

M. MOUTON remercie le responsable des équipes de soirée de la police municipale pour son intervention et sa disponibilité.

## **8- Zone des Arues : prochaines étapes à court et moyen termes, où en est-on du projet de lycée ?**

M. MOUTON explique que des permis de construire ont été soumis au public pour information via une enquête publique.

Il demande si d'autres projets vont commencer.

M. PFEIFFER'OVA indique que deux permis de construire ont été déposés sans faire l'objet de recours et qu'aucune contestation n'a été enregistrée. Les riverains les plus proches semblent favorables aux projets.

La commercialisation des premiers immeubles débutera dans une quinzaine de jours.

Sur la zone située en face d'Orange Garden, à proximité du garage, une bulle de vente sera installée, accompagnée de palissades.

Dans les mois à venir, la seconde phase du projet, correspondant au triangle situé en face d'Orange Garden, du côté des voies SNCF, sera également mise en commercialisation.

M. PFEIFFER'OVA explique que les promoteurs investissant dans une ZAC participent activement au financement des aménagements publics. Ce ne sont donc pas les finances de la ville qui sont

sollicitées, mais bien les contributions des promoteurs qui permettent de réaliser ces aménagements : réfection de la voirie, extension de la coulée verte, et autres espaces publics. Grâce à ces financements, il sera possible de libérer et aménager les dix mètres de la coulée verte dans un délai estimé entre un an et demi et deux ans.

Concernant le projet d'un lycée :

À ce stade, et ce qui était l'engagement de Madame la Maire en 2020, un terrain a été réservé et sanctuarisé au sein de la ZAC.

Il rappelle qu'en 2017, quand la Région Île-de-France a écrit aux villes pour dire qu'elle envisageait de construire un lycée, la mairie de Bagneux s'est positionnée en proposant un terrain alors que la mairie de Châtillon n'en a pas proposé.

La Région, dans les premiers échanges avec Madame la Maire, a argumenté en mettant en avant la construction d'un lycée à Bagneux et la baisse de la démographie.

Toutefois de nombreuses constructions sont réalisées en première couronne, notamment à Clamart. M. PFEIFFER'OVA évoque par exemple que 1500 logements sont en attente de vente à Clamart, ce qui représente un fort potentiel de futurs lycéens.

Il précise qu'une grève des enseignants a eu lieu à la rentrée au lycée Monod parce qu'il est saturé. Il compte 1497 élèves, il n'y a plus un centimètre carré de disponible depuis les nouvelles constructions. Il s'agit d'un vrai sujet, la petite couronne se densifie donc les villes se densifient. La ville de Châtillon continuera à se densifier, même s'il y a eu très peu construction pendant le mandat. Dans les 20 prochaines années il y aura la zone des Arues par exemple, et probablement d'autres programmes immobiliers arriveront. Il ne sera pas toujours possible de tout stopper. La question est de savoir si la Région acceptera la construction d'un lycée, ce sera un vrai combat à mener sur du long terme, 15 à 20 ans.

Un conseiller de quartier demande si le bus 288 passe par la zone des Arues ?

- M. PFEIFFER'OVA explique que le trajet passera désormais du côté des voies SNCF, mais les arrêts à Châtillon resteront inchangés. C'est la destination qui évolue significativement, dans un seul sens toutefois, pas en direction de la porte d'Orléans.

## 9- Temps d'échanges avec les conseillers : points divers et questions en cours

M. MOUTON sollicite les conseillères et les conseillers de quartier sur des questions et des sujets éventuels.

Un conseiller de quartier évoque le 2 rue Sadi Carnot : il semble qu'il y ait une tranchée faite à proximité du séquoia. Il s'agit de la rue montant vers la rue Gambetta en venant de la rue de la mairie. Juste au coin, se trouve une très grosse propriété. À cet endroit-là, au niveau du séquoia, qui est un arbre classé, il semble qu'il y ait une tranchée faite dans le terrain. Cette tranchée peut être très dangereuse pour cet arbre.

- M. PFEIFFER'OVA explique qu'effectivement, le beau pavillon situé en face de l'entrée historique de l'école Gambetta et du théâtre avait été acquis en viager par un promoteur immobilier. La personne occupant les lieux est décédée il y a deux à trois ans, ce qui a conduit le promoteur à recontacter la municipalité pour connaître sa position sur l'avenir du terrain, d'autant qu'un échange avait eu lieu à ce sujet avec l'équipe municipale précédente. La position de la municipalité actuelle a été très claire : il n'est pas question de démolir ni de construire. Cette maison, remarquable, doit être conservée en l'état. De plus, les arbres présents sur la parcelle sont protégés par le PLU. Des aménagements intérieurs sont envisageables, mais aucune opération immobilière ne sera autorisée. Le promoteur s'est engagé à ne pas engager de travaux de construction. Il a la possibilité soit de revendre, soit d'effectuer des aménagements pour une mise en location ou un autre usage compatible. Enfin, le service urbanisme se rendra prochainement sur place pour vérifier la situation sur le terrain. Il est rappelé que les arbres protégés le restent tant qu'ils sont debout, et qu'aucune tentative de dégradation ne sera tolérée.

Une conseillère de quartier demande quand seront replantés les cerisiers :

- M. PFEIFFER'OVA explique qu'en général, le département, comme la municipalité, replante à l'automne. Il faut savoir que si le département a coupé des arbres, c'est malheureusement parce que ces arbres étaient malades. Il souligne que malgré les préconisations de distance, les racines de certains arbres sont massacrées par les travaux.
- Il précise que parfois le département change les essences et surtout, il alterne les essences pour éviter la propagation de maladies et pour renforcer les arbres.

Une conseillère de quartier signale la mise en place d'un panneau stop dans la rue (avenue de la paix et rue Voltaire) montant au niveau de l'église rouge récemment avec un manque de visibilité sur l'arrivée des voitures car il y a des stationnements de chaque côté.

- M. PFEIFFER'OVA explique que la mise en place de ce panneau stop sert à casser la vitesse. Lors du conseil de quartier de l'aérospatiale-Roissys-Béranger, ce sujet sera sûrement évoqué. En effet, il s'agit d'une question de vitesse, c'est une très grande ligne droite, limitée à 30 km heure, avec plusieurs écoles, donc beaucoup d'enfants.
- Il indique qu'il est possible de signaler ce manque de visibilité afin de retirer des places de stationnement.

Un conseiller de quartier a attiré l'attention sur la contre-allée longeant le tramway en direction de Clamart, où de récents aménagements ont été réalisés, notamment l'ajout de petits dos d'âne. Il signale qu'un pictogramme vélo a été mal positionné : il incite les cyclistes à se déporter à droite, puis à serrer à gauche, ce qui gêne la circulation des cyclistes en montée, d'autant que la voie est monodirectionnelle.

- M. PFEIFFER'OVA indique que ce sujet sera évoqué au conseil de quartier Division Leclerc – Les Sablons et transmis à Mme Élodie DORFIAC ; Première adjointe en charge de l'urbanisme et des mobilités.

Un conseiller de quartier évoque les zones de stationnement vertes et rouges en particulier au niveau du conservatoire et demande si c'est toujours à l'étude.

- M. PFEIFFER'OVA souligne que le sujet reste en cours d'étude dans le cadre des discussions avec le délégataire, mais la situation demeure complexe. Ce dernier est en position de force, ce qui ralentit les avancées. Les échanges sur les évolutions plus substantielles sont donc reportés plutôt au printemps prochain. D'ici là, un geste de bonne volonté est attendu : la numérisation des procédures d'abonnement devrait enfin être mise en place d'ici la fin de l'année. Actuellement, celles-ci nécessitent de se rendre physiquement au parking souterrain de l'espace Maison Blanche, à des horaires précis, ce qui complique fortement les démarches pour les usagers.
- Concernant les aménagements réglementaires, notamment la révision de l'avenant au contrat, cela reste très difficile à mettre en œuvre. Ce sont des sujets complexes, avec d'importants enjeux financiers. Il est rappelé que la délégation du stationnement court jusqu'en 2030 : toute modification significative doit donc obtenir l'accord du délégataire. Dans l'intervalle, la municipalité s'efforce de trouver des ajustements ponctuels, des « petits aménagements » allant dans le bon sens et permettant d'améliorer progressivement la situation. Toutefois, la gestion complète du stationnement ne pourra être récupérée par la Ville qu'à l'échéance de la délégation, en 2030.

Un conseiller de quartier indique que des stationnements vélos ont été installés devant le conservatoire. Comme il s'agit d'une zone rouge cela n'est pas très pratique pour l'usage fait de cette portion au niveau du stationnement.

- M. PFEIFFER'OVA précise qu'il faudra requestionner l'ensemble des rues.

Un conseiller de quartier demande si la procédure en ligne concernera aussi la déclaration d'être résident ou pas.

- M. PFEIFFER'OVA espère que ce sera le cas.

Une conseillère de quartier évoque les problématiques de « squat » dans le parking du magasin Carrefour en sous-sol qui ont recommencées. De plus, la porte métallique est cassée du côté de la sortie de secours à droite.

- M. PFEIFFER'OVA rappelle qu'il faut que la copropriété réalise eu signalement soit à la mairie, soit à la police municipale et qu'il est nécessaire de téléphoner à la police municipale pour les informer et qu'ils puissent agir en conséquence.
- M. MOUTON explique que la première dégradation, la première incivilité vont entraîner les autres et qu'il est important pour la municipalité d'être prévenue rapidement.

Un conseiller de quartier souligne l'initiative de la mise en place du petit écolier sur le passage piéton au niveau du stop de l'école du parc ainsi que les plateaux surélevés. Il demande pourquoi il n'y en a pas un de chaque côté pour bien visualiser le passage piétons. Et si ces petits bonhommes incitent plus les automobilistes à respecter le panneau stop.

- M. PFEIFFER'OVA explique que l'expérimentation a été réalisée à l'école Joliot-Curie et qu'il s'agissait d'une demande des parents d'élèves. L'intention est de faire respecter les passages piétons aux abords des écoles en particulier. Une autre commande pourra être envisagée, peut-être sur le budget 2026 pour en ajouter aux endroits judicieux. Il serait possible d'en installer un deuxième à condition de ne pas gêner le passage. Il rappelle que des ralentisseurs ont été installés et il n'avait pas été possible d'en parler au Conseil de quartier du mois de mai pour la simple et bonne raison que la municipalité n'était pas certaine que les travaux soient réalisés par manque d'information de la part du territoire Vallée Sud Grand Paris.
- Il note qu'il y a de très bons retours, notamment des parents pour la sortie de l'école du parc qui trouvent cela très sécurisant. De plus, au niveau de l'avenue de la République cela permet de réellement casser la vitesse.

Un conseiller de quartier demande si les plateaux surélevés sont aux normes ?

- M. PFEIFFER'OVA indique que le plateau surélevé de la rue de Bagneux n'est pas conforme aux normes. Il présente par ailleurs des traces d'usure et de frottement, notamment des marques de peinture laissées par les bus de la RATP. Cette dernière a signalé le problème à Vallée Sud Grand Paris, et une reprise de l'aménagement est prévue dans les semaines à venir, l'angle actuel ne respectant pas les réglementations en vigueur. L'avenue de la République s'inscrit dans le programme global d'aménagement du quartier, qui s'étalera sur une période de 2 à 4 ans. La rue Louveau sera entièrement réaménagée pour devenir un espace largement piéton, intégrant une piste cyclable. Quant à l'avenue de la République, elle sera dotée d'un plateau surélevé afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Une conseillère de quartier a partagé un retour très positif concernant une animation organisée récemment sur la place du marché. Il s'agissait d'une intervention artistique menée par un collectif, qui a recueilli, le matin, les humeurs et impressions des passants dans le quartier. L'après-midi, un spectacle a été présenté, rassemblant une cinquantaine de spectateurs, venus à la fois du quartier et d'autres secteurs plus éloignés. L'événement a été très apprécié et a contribué à faire vivre la place, tout en valorisant la vie du quartier.

- M. MOUTON indique que cela sera transmis au service culturel.

Une conseillère de quartier souligne le manque de diversité des commerces de la rue de la mairie.

- M. PFEIFFER'OVA précise qu'un horloger-bijoutier va s'installer. Il possède déjà deux boutiques à Issy-les-Moulineaux et maintenant il en aura une à Châtillon et ce d'autant qu'il est Châtillonnais.

Il souligne que pour que de nouveaux commerces s'installent il faut que les propriétaires réussissent à louer les locaux commerciaux. Il indique également que les loyers rue de la mairie sont très élevés. La municipalité fait son possible pour accompagner les commerçants et les mettre en relation lorsqu'un local est à vendre.

- M. MOUTON explique qu'une procédure judiciaire est en cours pour le restaurant la Terrasse et, étant enregistrée au greffe, elle est donc publique. En effet, le locataire, gérant du restaurant,

est redevable d'une somme importante au titre des loyers impayés. Le propriétaire a été contraint de l'assigner en justice. Le dossier est désormais en délibéré, et une décision n'est pas attendue avant plusieurs mois.

## 10- Temps d'échanges avec le public

Une personne du public fait une remarque concernant le bus 388. Il fait confiance à la municipalité pour négocier avec la RATP dans l'intérêt des Châtillonnais. Il partage le fait que ce bus permet d'atteindre la ligne 4 aisément pour se rendre à Paris. Le projet de dévier le bus 388 a été abandonné et il en est très satisfait de même que les gens du quartier. Il remercie la municipalité de cette décision.

- M. MOUTON explique que c'est le principe de mener une expérimentation et que si cela ne convient pas il est toujours possible de revenir en arrière comme cela a été le cas dans cette situation.

Une personne du public suggère d'avoir plus de microphones pour que le public puisse mieux entendre les débats et les remarques.

Il souligne que la nouvelle rue Gabriel Péri est très réussie. Par contre, au niveau du carrefour en bas de la rue, la courbe et la voie plus étroite en raison d'une excroissance du trottoir au niveau du petit square, ne facilite pas la circulation des véhicules qui veulent tourner à droite et remonter le boulevard de la Liberté. Serait-il possible d'élargir un peu cette partie du bas de la rue à droite ?

- M. PFEIFFER'OVA explique que la conception de cette partie basse repose sur une philosophie bien précise : lui donner une forme courbe. En effet, selon les spécialistes, lorsqu'une voie n'est pas en ligne droite, la visibilité est réduite et cela incite naturellement les conducteurs à ralentir. Son étroitesse est également volontaire. Plus les voies sont resserrées et les croisements étroits, plus la vitesse diminue, car les usagers adaptent leur conduite à l'espace disponible. Il rappelle qu'il s'agit d'une zone 20, et que l'objectif des aménagements est justement d'encourager un comportement plus apaisé et respectueux des limitations de vitesse.

La partie square pourrait être modifiée s'il y a beaucoup de retours en ce sens.

La végétalisation n'est pas finalisée dans le square mais elle sera réalisée à l'automne.

Une personne signale une quantité très importante de mégots dans la rue Gabriel Péri, principalement devant les agences immobilières. Il a remarqué l'absence de cendrier. Et il pense qu'il n'y a pas non plus de verbalisation.

- M. PFEIFFER'OVA précise que la verbalisation des jets de mégots n'est pas simple, car elle nécessite que l'agent surprenne la personne en flagrant délit. Ce type d'incivilité est donc particulièrement difficile à sanctionner, faute de preuve directe au moment des faits.
- Les cendriers vont être bientôt installés et le format va changer car celui actuel est très abimé par les usagers.

Une personne du public demande si la rue Lasègue restera toujours dans ce sens-là. Est-il possible de réduire l'angle avec la contre-allée ?

- M. PFEIFFER'OVA indique que la rue conservera son sens de circulation actuel, car cela permet aux riverains d'éviter la contre-allée, jugée très peu fluide en raison de feux tricolores particulièrement longs. Ce maintien du sens facilite également la liaison entre la rue de la Mairie et la rue Lasègue, évitant ainsi de casser la continuité de la circulation.
- Un rendez-vous est d'ailleurs prévu prochainement avec le département et la RATP afin de faire le point sur l'ensemble des feux de signalisation situés le long du tramway.

Une personne demande si le poids des bacs sur la place du marché devant le magasin Carrefour Market a été bien calculé et ne risque pas de causer un effondrement ?

- M. PFEIFFER'OVA réaffirme sa confiance envers les ingénieurs et urbanistes en charge du projet, des professionnels qui maîtrisent leur domaine. Les bacs ont été installés de manière précise, à hauteur des piliers, après des études techniques approfondies du site.

Par ailleurs, en cas de problème structurel, des signes d'alerte apparaîtraient en amont, comme des fissures ou d'autres dégradations visibles.

Il précise également qu'une demande a été formulée pour l'installation de véritables arceaux à vélos sur cette place, en remplacement des petits racks actuellement en place. Or, la pose d'arceaux nécessite un scellement au sol, ce qui pourrait fragiliser la structure du bâtiment. C'est précisément pour cette raison que seuls des racks, certes moins pratiques pour les cyclistes, ont été installés — un choix assumé pour préserver la sécurité de l'ensemble.

En résumé, chaque décision prise l'a été de manière réfléchie, en tenant compte des contraintes techniques et de sécurité du site.

M. HANAFI indique que le service culturel organise du 10 au 12 octobre 2025, le Festival Tous les Bruits du Monde à Châtillon. Ce festival propose des concerts des quatre coins de la planète. Le temps d'un week-end, il est possible de découvrir la culture musicale caribéenne, capverdienne, amérindiennes, argentine, italienne, roumaine, ...

## **11- Bilan des activités 2024 du conseil de quartier**

M. MOUTON indique qu'un rapport a été transmis aux conseillers de quartier afin qu'ils en prennent connaissance.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. MOUTON explique qu'il procédera de la même façon pour les autres conseils de quartier concernant le rapport de chacun d'entre eux.

Ainsi, lors du dernier conseil municipal de l'année, il fera une présentation du bilan consolidé de tous les conseils de quartier tel que le prévoit le règlement intérieur.

M. BRISARD, co-président du conseil de quartier demande si le compte-rendu de l'Observatoire de la démocratie participative peut être envoyé aux conseillers de quartier.

M. MOUTON explique que lors de la création de l'Observatoire de la démocratie participative, il n'était pas prévu de le diffuser.

L'Observatoire de la démocratie participative est une des instances de dialogue sur la ville.

Il est présidé par un élu de l'opposition, M. GAZO qui fait son rapport chaque année en conseil municipal.

L'Observatoire de la démocratie participative réunit les représentants de tous les conseils de quartier et en particulier les co-présidents désignés par leurs pairs et les élus désigné par Madame la Maire. Les représentants ou les présidents des autres commissions consultatives comme le comité consultatif d'urbanisme, le comité consultatif de la médiathèque, le comité « ensemble pour les châtillonnaises », la commission communale pour l'accessibilité.

L'Observatoire de la démocratie participative se réunit 1 à 2 fois par an.

Cet observatoire permet de collecter les meilleures pratiques et permet de mettre en lumière les points positifs et les points à améliorer dans chaque instance.

Dans le cadre de ces instances, chaque représentant expose son vécu du déroulé des différentes commissions ou comités et permet de les faire évoluer.

## **12- Date du prochain conseil de quartier et information sur les modalités de cette dernière séance du mandat.**

Prochaine date du conseil :

**Jeudi 15 Janvier 2026 à 20h00 dans la salle des mariages.**

Le prochain conseil de quartier a été le sujet principal de la dernière réunion de l'Observatoire.

Il est apparu qu'en période de campagne électorale, il est compliqué d'exposer à la municipalité en place de nouvelles intentions et de d'avoir de nouveaux projets puisque cela relève des candidats aux élections municipales.

Les participants de l'Observatoire ont estimé que cela ne devait pas transformer ces conseils de quartier en joute électorale, c'est pourquoi M. MOUTON annonce que cette prochaine séance se tiendra à huis clos.

Le public n'assistera pas à cette séance et l'ordre du jour portera sur les questions urgentes, sans présentation de projet et de validation du bilan 2025 du conseil du quartier Centre-ville.

Un conseiller de quartier demande à avoir les points principaux des réunions précédentes de l'Observatoire afin d'avoir une vision globale.

- M. MOUTON précise que M. GAZO présente le bilan de l'Observatoire de la démocratie participative en Conseil municipal dont le prochain se tiendra le 17 décembre 2025.

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h59.**

**L'Adjoint à la Maire**

**Le Co-président**

**M. Christophe MOUTON**

**M. Patrick BRISARD**